



L'ECHO CHAPELAT



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - LES GRANDES CHAPELLES - AUBE - N° 65 PRINTEMPS 2017

Lisez le journal sur <http://www.lesgrandeschapelles.com>



SOMMAIRE

Le mot du Maire	p1-2
Etat civil	p2
Club des Loisirs	p2
Messe de Pâques	p2
Nouveaux habitants	p3
Cérémonie du 08 mai	p3
Semi-marathon de Troyes	p3
Nos écoles	p4
Programme des 13-14 juillet	p5
Gendarmerie	p6
ACM Les P'tits Loups	p7
Le frelon asiatique	p8-9
Décisions du conseil municipal	p10-12

**Bulletin d'inscription pour
le repas convivial du 14 juillet 2017
à l'intérieur de ce numéro.
A retourner IMPERATIVEMENT
pour le 1er juillet 2017.**

MAIRIE

Tel : 03.25.37.52.59.
Fax : 03.25.37.99.91.
Mail : lesgrandeschapelles.mairie@wanadoo.fr

Ouverture au public :
De 9h à 12h du mardi au samedi

LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La relève des compteurs d'eau se fera du 13 au 16 juin 2017 par un agent du SDDEA. Des petites pancartes seront posées à l'entrée du village pour vous le rappeler. D'avance, je vous remercie de lui faciliter l'accès à votre compteur (dégager le regard, confier votre clé à un voisin). Si l'agent du SDDEA ne pouvait y accéder, vous devrez transmettre l'index de votre compteur à la mairie avant le 30 juin 2017. En cas de non récupération de cet index, la facture de juillet 2017 sera identique à celle de 2016. Mais attention, la relève régulière des compteurs peut permettre de mettre en évidence une fuite du côté de votre installation qui serait à votre charge.

Avec le soutien de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), des travaux vont être effectués sur les toitures de l'église. Un appel d'offres public est actuellement en cours pour sélectionner un cabinet d'architectes. Leur premier travail sera de réaliser les plans de l'ensemble de la charpente afin de décider des structures à changer, avant de refaire la couverture.

Lors de la visite de l'église par les architectes des Bâtiments de France, ces derniers ont trouvé que l'église était bien entretenue. Il est vrai que les tomettes posées là où la dalle de ciment avait été enlevée et les bancs réparés qui y ont été installés, ont amélioré le visuel. Je suis par ailleurs à la recherche de tomettes d'environ 180x180 mm pour supprimer les deux dalles en béton qui restent de part et d'autre de l'entrée côté cimetière. En effet, le ciment force l'humidité à remonter dans les murs et les piliers. Si vous avez des tomettes, faites-vous connaître, la mairie vous les achètera.

D'autre part, la récupération des eaux des toits de l'église dans le réseau d'eau pluviale effectuée lors des travaux de la rue de la Poste a été une très bonne chose. Cette opération, associée à l'entretien permanent par le couvreur local des toitures pour limiter les fuites en attendant des travaux de plus grande envergure, permettra au fil des années, d'assécher les murs de l'église.

Un second appel d'offres est en cours pour sélectionner un cabinet d'architectes dont la mission sera la construction de la future école maternelle prévue sur le terrain à côté de l'école primaire.

Les travaux pour l'accessibilité Place de la mairie et la réfection de la rue du Transformateur (devant l'école) débuteront en septembre/octobre 2017. Ils seront précédés de travaux d'enfouissement des réseaux. Je profite de cet enfouissement pour faire installer une vidéo surveillance destinée à protéger dans un premier temps, les bâtiments communaux Place du centre et Place de la mairie.

Les travaux d'enfouissement des réseaux continueront ensuite rue de Rilly, rue des Sentiers et ruelle Cornue : les habitants rue des Sentiers devraient enfin récupérer une pression normale au robinet, les deux bornes incendie rue de Rilly seront aux normes pour le SDIS et l'éclairage public sera à LED, beaucoup plus économique que l'éclairage traditionnel.

(suite du Mot du Maire p2)

MOT DU MAIRE (SUITE)

La création d'un bassin de récupération des eaux pluviales sur le terrain acheté à Vivescia, ainsi que les travaux rue Neuve, rue des Champs, impasse rue Neuve, intersection rue des Deux Justices et rue du Foyer débiteront également en septembre/octobre 2017. Il n'y aura pas de travaux de voirie ni de trottoir.



Enfin, je n'oublie pas de remercier le corps enseignant pour sa démarche citoyenne qui a apporté un grand « plus » aux cérémonies du 8 mai 1945 dans les 3 communes du RPI.

Bien cordialement,

D. Gamichon

DÉCÈS



- ◆ Mme MARTINOT Odette le 22/02/17 (4 rue du Stade)
Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille.

NAISSANCES

- * ROSSI Alban le 15/02/2017 (11 rue Neuve)
- * FIEVEZ Ryan le 04/04/2017 (16 rue Neuve)
- * LATRACH Amir le 16/05/2017 (3 rue des Ouches)

Nous adressons nos félicitations aux parents et nos vœux de prospérité aux nouveaux-nés.



BAPTÊMES CIVILS

- ◇ FIGUEL Hugo le 25/03/2017
- ◇ SCHWARZ ROULON Titouan et Gaspard le 15/04/17



CLUB DES LOISIRS

Le Club des Loisirs a organisé son concours de belote le samedi 25 février 2017. Nos fidèles joueurs étaient venus nous rejoindre pour passer une bonne après-midi ensemble. Le prochain concours aura lieu le samedi 21 octobre 2017.



Notre club a eu la triste nouvelle du décès de notre doyenne Odette qui avait 92 ans. C'était une fidèle au Club pour jouer au rami. Elle était appréciée de tous par sa gentillesse. Nous garderons tous un bon souvenir de notre Odette. Repose en paix.

Christiane

MESSE DE PÂQUES

Dimanche 16 avril 2017, Jour de Pâques, notre village a accueilli au sein de son église Saint Pierre et Saint Paul, les paroissiens des ensembles Méry/Plancy et Fontaine les Grès, ainsi que les familles de 4 enfants baptisés et de 4 enfants faisant leur première des communions.



Les fidèles ont été accueillis dans une église rénovée, propre et embellie.

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à ce service.



NOUVEAUX HABITANTS

- ◇ M. MORIAT Baptiste (13 rue Neuve)
- ◇ M. DROUART Adrien et Mme ROUSSET Nadège (8 rue du Foyer)
- ◇ M. PARISOT Sébastien et Mme BOILLOT Cécilia (16 rue de Rilly)
- ◇ M. CORNU Frédéric et Mme NEVOT Mélanie (30 Grande rue)



Nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne intégration dans le village.

UNE CÉRÉMONIE DU 08 MAI « PAS COMME LES AUTRES » !

Comme chaque année nous nous sommes réunis pour la commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 devant le monument aux morts.

Trois élèves de l'école primaire ont lu le message du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense et une chorale itinérante d'une quarantaine d'élèves a chanté la Marseillaise.

Les élèves avec leurs parents ont participé aux cérémonies des trois communes du RPI : Premierfait, Les Grandes Chapelles et Chapelle Vallon.

Le Maire remercie l'équipe enseignante pour cette initiative qui a donné une renaissance à cette cérémonie et à laquelle ont participé de nombreux habitants.



SEMI-MARATHON DE TROYES

Le 14 mai 2017

7 km :

Mireille FRANJOUX : 55'38

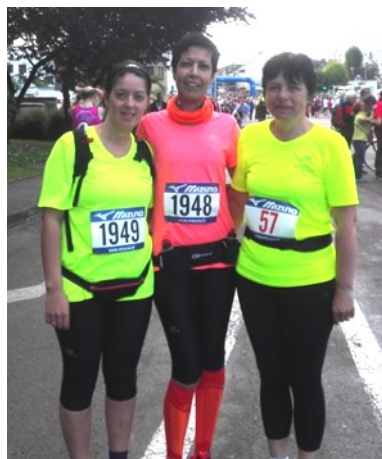
21 km :

Sandrine SEVERINO : 2h13

Jean MOREAU : 2h20

Khadda GUERLIN : 2h22

Philippe CRINDAL : 2h28



Le Soleil était au rendez-vous et malgré la chaleur, nous avons tous terminés fièrement notre course.

Bravo à toute l'équipe pour la motivation et le courage !

Contact :

Sandrine SEVERINO
 06.52.90.39.41 / 03.25.37.99.75
 sandrine.severino@orange.fr

NOS ECOLES



✦ Solidarité franco-congolaise

En décembre dernier, Madame Hélène COUSIN—enseignante à l'école de Les Grandes Chapelles—a fait appel à la générosité des élèves et de leur famille pour adresser des livres et des fournitures scolaires aux enfants d'une école du Congo, par le biais d'un ami qui travaille dans ce pays. Suite à cet appel, de multiples dons ont été récoltés. Merci encore à tous les donateurs pour leur générosité !



✦ Cycle piscine

Depuis fin avril 2017, les élèves du CP au CM1 se rendent tous les mardis matin à la piscine Nagéo d'Arcis/Aube.



✦ Rencontre de Hand-Ball

Mardi 23 mai 2017, les élèves de Les Grandes Chapelles ont accueilli ceux de Dierrey-Saint-Pierre pour une rencontre amicale de hand-ball entre les CE1/CE2 dans un premier temps, puis entre les CM1/CM2 dans un second temps.

Les élèves de CE1/CE2 de Dierrey ont remporté la victoire le matin et l'après-midi, ce sont les CM1/CM2 de Les Grandes Chapelles qui ont gagné !





LES GRANDES CHAPELLES

PROGRAMME DES ANIMATIONS DES 13-14 JUILLET 2017

Le **13 juillet** au soir est organisé une retraite aux lampions.

Distribution gratuite de lampions pour les enfants

Rendez vous à **21H30** sur la place de la mairie pour un départ à 22H.

A votre retour un feu d'artifice sera lancé sur le stade et la buvette sera ensuite ouverte sur un fond musical.

Le **14 juillet** se déroulera comme les années précédentes à la salle des fêtes :

-**12h00**: Cérémonie au monument aux morts, avec la participation des anciens combattants, du conseil municipal, des sapeurs pompiers et des habitants du village.

-**12h30**: Vin d'honneur, suite à la cérémonie du monument

-**13h00**: Repas convivial, gratuit pour les habitants de notre commune.

Vos amis seront les bienvenus.

- Entrée

- Assiette garnie

- Fromage

- Dessert

- Café

- Au choix, 1 verre de vin, de bière ou de jus de fruit gratuit par personne

-**15h00**: Concours de pétanque (Inscription sur place)

Bien sûr, par tradition, les enfants de notre village pourront se retrouver pour les jeux de plein air à partir de **16h00**.

La journée se poursuivra avec le bal populaire qui débutera aux alentours de **15h30** et se terminera à 20h00.

Les inscriptions devront être déposées au secrétariat de la mairie (la boîte à lettres de la mairie est à votre disposition).

Date limite Samedi 01 juillet 2017 (impératif).

Espérant pouvoir vous compter nombreux pour cette journée, soyez sûrs, habitants et habitantes de notre commune, de notre entier dévouement.

Toute aide étant la bienvenue, si vous souhaitez participer aux préparatifs, n'hésitez pas à contacter Jennifer (06.77.08.99.67).

BULLETIN D'INSCRIPTION à déposer à la mairie

Famille, demeurant aux Grandes Chapelles, participera à la journée du 14 juillet 2017 :

Nombre d'adultes : ____ Nombre d'enfants : ____

Invités (hors commune) :

Nombre d'adultes : ____ x 6.00 €

Nombre d'enfants (-12 ans) : ____ x 2.50 € Total : ____

Pour les invités hors commune, veuillez mettre l'argent avec le bulletin d'inscription dans une enveloppe. Merci d'avance.



INFORMATION DU MAJOR KELLER
Brigade de Gendarmerie de Romilly-sur-Seine



Objet : Démarchage à domicile.

Du 15 au 25 mai 2017, nous avons pu remarquer une vague de démarchage à domicile sur notre circonscription.

Cibles : Les démarchages ne ciblent que des personnes âgées vivant généralement seules.

Manière d'opérer : Plusieurs manières d'opérer sont à signaler :

1/ Il s'agit d'un binôme de deux hommes qui se présentent au domicile des victimes. Ils prétextent avoir vu des défauts dans la toiture du domicile. Cette excuse leur permet de pénétrer dans la maison, ils demandent par la suite à la victime de les mener sous les combles. Alors qu'un des individus discute avec la victime l'autre fait le tour de la maison.

2/ Il s'agit d'un homme se présentant comme représentant de la société AFMH au domicile des victimes. Une fois dans les lieux, il abreuve la victime d'informations et l'incite à verser un acompte par chèque sans mentionner d'ordre (numéro de téléphone : 01.46.65.25.25).

3/ Une société d'optimisation énergétique (Etablissement du lac) téléphone à la victime lui annonçant qu'un de leurs représentants va passer dans l'après midi afin de faire un bilan énergétique. Un homme se présente dans l'après midi et se déclare comme étant le représentant de la société citée ci dessus. Le représentant démarché la victime et l'incite à contracter des crédits ou diverses demandes d'engagements (numéro de téléphone 01.64.85.33.79, interlocuteur : Mme CARDONA).

Lieux :

Ces faits ont été répertoriés sur différentes communes de notre circonscription : LA SAULSOTTE (le 15/05/2017) / VILLENAUXE LA GRANDE (18/05/2017) / MARIGNY LE CHATEL (15/05/2017).

Ainsi que sur la circonscription de la COB ROMILLY SUR SEINE : ROMILLY SUR SEINE (le 22/05/2017).

Description des auteurs :

1/Le binôme serait composé de deux hommes adultes : le premier est petit, environ 1m50, environ 40 ans, cheveux brun coupés courts, pas d'accent, vêtu sombre. Le second est plus grand, environ 1m80, jeune, cheveux brun coupés courts, pas d'accent, vêtu de sombre.

2/ Un homme seul de type Nord Africain sans plus de signalement.

Signalement véhicule :

Sur un des faits, nous avons un véhicule de signalé : DN-958-PQ véhicule de couleur GRIS marque CITROËN C2.

Horaires :

Les démarchages sont effectués en début ou milieu d'après midi.

Interrogation (recherches conformité des entreprises évoquées) :

Les identités communiquées par les mis en cause ne font pas l'objet d'autorisation d'exercer, malgré l'existence de la société dont ils indiquent appartenir.

Faits similaires :

Il apparaît qu'une enquête sous le régime de la flagrance a été ouverte dans L'YONNE le 19/05/2017. Deux équipes d'auteurs sont signalées : POUR SENSIBILISATION DES PERSONNES VULNÉRABLES.

ACM LES P'TITS LOUPS

Les vacances d'Avril au centre des loisirs sur le thème « *Se souvenir pour ne pas oublier* »

Le thème choisi fut très éducatif et très enrichissant pour les enfants.

De cela, découle deux objectifs :

- ✗ Développer la curiosité et l'envie,
- ✗ Amener les enfants à prendre conscience du patrimoine qui les entoure, patrimoine riche et souvent méconnu des enfants mais aussi des parents.

En effet, nous sommes allés visiter le musée Saint Loup de Troyes, sur les animaux empaillés et l'après-midi nous avons découvert le centre-ville de Troyes (cathédrale, gargouilles, colombages ...) avec un guide bénévole équipé d'un support ludique (carnet de route).



Visite de l'église de Chapelle-Vallon avec Monsieur CHAILLOT qui nous a raconté l'histoire de cette église et répondu à nos diverses questions, les enfants étaient très intéressés !
Visite dans les rues de Chapelle-Vallon avec l'aide de Gaëlle SAINTON qui s'est beaucoup investie sur le patrimoine du village (photos, visite des anciens du village ...).

Grand tournoi avec différents jeux (chamboule tout, parcours, lancer de balles..) sur le thème du Moyen Age, les enfants sont venus dégoulinés !!



Les enfants ont appris beaucoup de choses sur le patrimoine de leur village et la ville de Troyes; ils se sont surtout beaucoup amusés.

Nous avons eu un bon taux de fréquentation et nous sommes très contentes que les enfants soient en demande pour venir à l'accueil de loisirs.

Les animatrices

La **FREDON Champagne-Ardenne**, syndicat professionnel reconnu Organisme à Vocation Sanitaire du végétal de Champagne-Ardenne, œuvre depuis de nombreuses années auprès des professionnels agricoles et non agricoles. Forte de ses expériences contre les organismes nuisibles, la FREDON s'engage dans la lutte contre le **frelon asiatique**.

Le Frelon Asiatique (*Vespa velutina*)

Comment le reconnaître ?

Le frelon asiatique et le frelon européen sont très souvent confondus, voici comment les différencier :



Source : Q.ROME - Museum National d'Histoire Naturelle

FRELON ASIATIQUE VESPA VELUTINA

Le frelon asiatique est à dominante **noire**, avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment. Sa tête vue de face est orange, et les pattes sont jaunes aux extrémités. Il mesure entre **17 et 32mm**.



Source : Q.ROME - Museum National d'Histoire Naturelle

FRELON EUROPEEN VESPA CABRO

Le frelon d'Europe à l'abdomen à dominante **jaune clair** avec des bandes noires. Sa tête est jaune de face et rouge au dessus. Son thorax et ses pattes sont noirs et brun-rouges. Il mesure de **25 à 35mm**.

Pourquoi le détecter ?

Depuis son introduction accidentelle en 2004 en France, le frelon à pattes jaunes a envahi une grande partie de la France. L'arrivée de toute nouvelle espèce introduit toujours un déséquilibre dans la nature. Elle peut entraîner la diminution d'autres espèces, voire la disparition. Le frelon est un prédateur qui s'attaque tout aussi bien aux insectes qu'aux arachnides, mais surtout aux abeilles.

Quels dangers ?

Ces deux espèces de frelons sont très peu agressives lorsqu'elles butinent sur des arbustes en fleurs. Il est possible de s'en approcher et de les observer sans risque de se faire piquer. Sa piqûre n'est pas plus dangereuse que celle des abeilles ou des guêpes. Cependant, il se montre **très protecteur** si l'on s'approche de son nid (moins de 5 mètres), et n'hésitera pas à **attaquer en masse**. **Les personnes allergiques ne doivent pas s'approcher**.

Les frelons asiatiques vont avoir un **impact fort sur les ruchers**, notamment car ils prélèvent des butineuses mais aussi par leur présence permanente aux abords des ruchers qui diminue l'activité de butinage et ralentit ou stoppe la ponte des abeilles. A terme, cela peut entraîner la **mort de la colonie**.

Le cycle biologique de ce frelon fait que les reines fondatrices entrent en activité dès le mois d'avril pour construire un nid et créer une colonie. Il est donc possible d'en voir dès à présent.

Le nid du frelon asiatique



Le nid primaire du Frelon asiatique est généralement construit dans un endroit abrité (ruche vide, cabanon, trou de mur, bord de toit, roncier...).

Il est généralement petit et à faible hauteur. Si l'environnement devient défavorable ou l'emplacement trop étroit, la colonie se délocalise dans un endroit plus favorable (mois d'août).

Le nid du Frelon asiatique peut atteindre jusqu'à 1 m de haut et 80 cm de diamètre. 75% des nids sont à plus de 10 m de haut.

Le nid du frelon européen



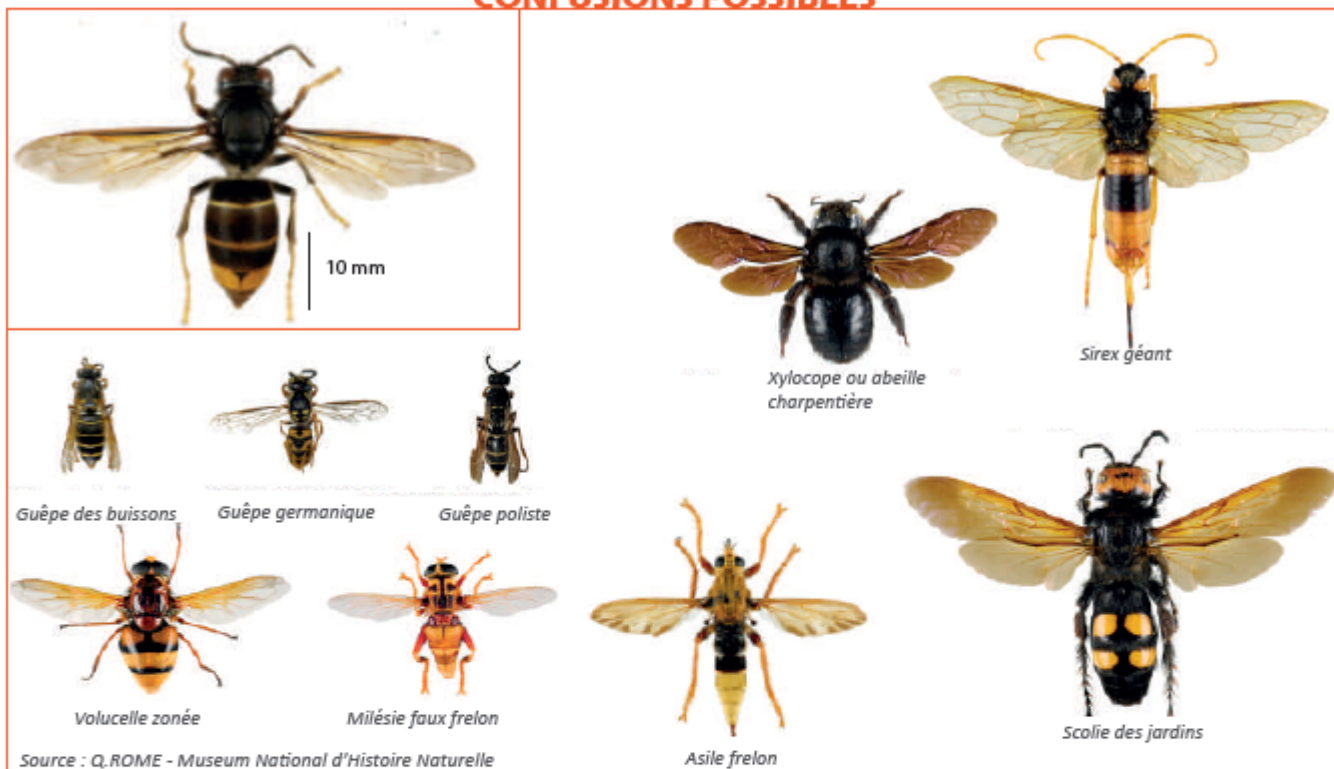
Le nid, toujours ouvert vers le bas, est généralement construit dans un tronc creux ou sous un abri, parfois dans le sol, mais jamais en haut des grands arbres.

Lorsqu'il est construit dans un espace dégagé, il se différencie de celui du frelon asiatique par une ouverture large située au bas du nid.

Ne pas confondre avec le nid de la guêpe des buissons (ci-dessus) :

Presque toujours dans la végétation à faible hauteur (moins de deux mètres). Il peut atteindre jusqu'à 25 cm et son ouverture est vers le bas, légèrement excentrée.

CONFUSIONS POSSIBLES



En cas de découverte de nid de frelon asiatique ou de frelon asiatique, merci de contacter Louis AUDREN
Chargé d'études FREDON Champagne-Ardenne – OVS Végétal

Centre de Recherche en Agronomie et Environnement
2, esplanade Roland Garros
51 100 REIMS
Tel: 03 26 77 36 47

E-mail: l.audren@fredonca.com



DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 février 2017

En exercice : 9 Présents : 8 Votants : 9

1—Travaux d'assainissement des eaux pluviales rue Neuve, d'aménagement de voirie place de la Mairie et de mise en accessibilité

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire :

- De continuer les travaux d'assainissement des eaux pluviales, sur le secteur rue Neuve, au carrefour de la rue des Deux Justices avec aménagement d'un bassin pour récupérer les eaux pluviales ;
- D'aménager la voirie de la Place de la Mairie ;
- De faire les travaux de mise en accessibilité sur le village.

Pour ce faire différents devis ont été demandés, il a été retenu :

- Devis ARTELIA pour la mission de maîtrise d'œuvre qui s'élève 24 600€ TTC et la mission pour établir le dossier Loi sur l'eau qui s'élève à 4 800€ TTC.
- Devis GUICHARD-SORET Géomètres pour les relevés topographiques qui s'élève à 4 188€ TTC.
- Devis ISCEO BUREAU D'ETUDES pour les mesures de perméabilité pour le futur bassin de récupération des eaux pluviales qui s'élève à 1 374€ TTC.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité :

- Les devis ARTELIA pour 24 600€ TTC et 4 800€ TTC
- Le devis GUICHARD-SORET pour 4 188€ TTC
- Le devis ISCEO BUREAU D'ETUDES pour 1 374€ TTC

2—Demande fonds de concours à la Communauté de Communes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la communauté de communes propose d'accorder aux communes membres un fonds de concours pour financer des travaux dans la limite de 30% du reste à financer plafonné à 10 000€.

Monsieur le Maire informe qu'il a fait la demande de ce fonds de concours pour le projet « Réseau pluvial Petite Rue et agrandissement du bassin d'infiltration, amélioration de la vie des riverains lors d'importantes pluies ». La somme de 10 000€ nous a été attribuée lors de la réunion de la Communauté de Communes Seine Fontaine Beauregard du 01/06/2016.

Les travaux déjà réalisés sont conformes au devis validé et s'élèvent à 287 930,90€. Monsieur le Maire propose de demander le versement de cette contribution.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE** à l'unanimité de demander le versement du fonds de concours accordé par la Communauté de Communes soit 10 000€.

3—Achat tomettes et travaux dans l'église

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une partie du sol de l'église a été démonté depuis quelque temps pour des problèmes d'humidité. Le problème étant résolu, il faudrait maintenant refaire le dallage.

Nous avons l'opportunité d'acheter des tomettes à M. Florian LITWIN, propriétaire de 1100 unités, il nous les propose à 0,25€ la tomette soit un total de 275€.

Pour les travaux un devis a été demandé à M. Roland GUERLIN, entreprise maçonnerie, il s'élève à 2 940€ TTC.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité d'acheter pour la somme de 275€ les tomettes à M. Florian LITWIN et accepte le devis de M. Roland GUERLIN pour la somme de 2 940€.

4—Embauche adjoint d'animation pour fonction d'accompagnateur scolaire

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'en application de l'article 3/1° de la loi du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les collectivités peuvent recruter des agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois pendant une période de 18 mois consécutifs.

Il précise que la collectivité se trouve confrontée ponctuellement à des besoins de personnel temporaire (accompagnateur scolaire) et sollicite l'autorisation de recruter à cet effet un agent non titulaire pour exercer les fonctions d'adjoint d'animation.

Le Conseil Municipal entendu cet exposé, après en avoir délibéré:

- **AUTORISE** en application de l'article 3/1° de la loi du 26/01/1984 le recrutement d'un adjoint d'animation contractuel à raison d'une durée hebdomadaire de 10 heures 30, à compter du 07 mars 2017.

- **FIXE** la rémunération de l'intéressé par référence à l'indice brut 354 majoré 330 correspondant au 6ème échelon de l'échelle C1, compte tenu des nécessités de service cet agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires,

- **CHARGE** Monsieur Maire de la signature du contrat et de ses avenants éventuels.

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

5—Remplacement du vidéoprojecteur dans la classe numérique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le vidéoprojecteur de la classe numérique à l'école primaire est en panne et pas réparable.

Un devis a été demandé, pour le remplacement, à l'entreprise QUADRIA qui à l'origine a installé la classe numérique. Ce devis s'élève à 1 074€ TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité de remplacer le projecteur pour la somme de 1 074€.

6—Transfert de la classe maternelle de Chapelle Vallon sur le site scolaire de Les Grandes Chapelles

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des préconisations d'une stratégie académique de l'Éducation Nationale cherchant à éviter la dispersion et l'isolement d'écoles à une classe. Dans cette perspective, le transfert de la classe de maternelle de Chapelle Vallon sur le site scolaire de Les Grandes Chapelles est envisagé. Cette hypothèse permet de rassembler sur un même pôle les offres scolaires et périscolaires et de conforter la cohérence des actions éducatives en termes de communication, de continuité et d'équipements partagés sur le RPI. Pour assurer la pérennité de ce

pôle scolaire, les élus du RPI demandent le soutien de la DSDEN et sont favorables, à terme, à l'accueil des élèves des villages limitrophes autant que de besoin dans un projet de développement d'un RPI concentré.

Le projet de création d'un Accueil Collectif de Mineurs dans le bâtiment de la poste en cours permettra d'ores et déjà le transfert de la cantine garderie et contribuera à la cohérence de l'accueil scolaire et périscolaire sur le site de Les Grandes Chapelles.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur :

- Le transfert de l'école maternelle à Les Grandes Chapelles ;
- La commune de Les Grandes Chapelles finance l'école maternelle, indépendante de l'école primaire ;
- Les communes de Chapelle Vallon, Les Grandes Chapelles et Premierfait continuent de fonctionner en RPI ;
- Les communes de Chapelle Vallon, Les Grandes Chapelles et Premierfait participent au fonctionnement (électricité, eau, personnel, entretien des locaux) et au financement du matériel et mobilier de la classe de maternelle au prorata du nombre d'habitants ;
- Les communes participent à l'achat des fournitures scolaires aux nombres d'enfants résidants ;
- L'école maternelle soit séparée de l'école primaire et construite sur le terrain mitoyen, elle doit être évolutive si besoin pour une seconde classe ;
- L'école maternelle soit utilisée pour les activités périscolaires des niveaux TPS, PS, MS ;
- La création d'un Accueil Collectif de Mineurs dans le bâtiment de la poste à la charge de Les Grandes Chapelles ;
- Les 3 communes participent au fonctionnement (chauffage, électricité, eau, personnel, entretien des locaux) et au financement du matériel et mobilier de l'ACM au prorata du nombre d'habitants ;

ACCEPTE le fonctionnement du RPI comme indiqué ci-dessus, le transfert de la classe de maternelle et de la cantine garderie à Les Grandes Chapelles et autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaire pour la réalisation de ce projet.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mars 2017

En exercice : 9 Présents : 7 Votants : 9

1—Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 de la commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M LITWIN Francis, 1^{er} adjoint, donne lecture de la balance des résultats de l'exercice 2016.

Section de Fonctionnement

Recette 2016 :	554 162.95 €
Dépenses 2016 :	329 075.28 €
Résultats 2016 :	225 087.67 €
Résultats reportés 2015 :	123 318.64 €
1068 + subvention eau (75 000€) :	396 866.61 €
Résultats de clôture 2016 :	949 636.38 €

Section d'Investissement

Recette 2016 :	892 873.63 €
Dépenses 2016 :	569 704.68 €
Résultats 2016 :	323 168.95 €
Résultats reportés 2015 :	263 433.69 €
Résultats de clôture 2016 :	586 602.34 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité les résultats devant figurer dans le Compte Administratif 2016 :

Fonctionnement :	949 636.38 €
Investissement :	586 602.34 €

Résultat de clôture pour l'exercice 2016 : **1 536 238.72 €**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (002) : **949 636.38 €**

2—Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du Service des Eaux

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M LITWIN Francis, 1^{er} adjoint, donne lecture de la balance des résultats de l'exercice 2016.

Section de Fonctionnement

Recette 2016 :	44 122.49 €
Dépenses 2016 :	39 244.82 €
Résultats 2016 :	4 961.67 €
Résultats reportés 2015 :	27 706.48 €
Résultats de clôture 2016 :	32 668.15 €

Section d'Investissement

Recette 2016 :	90 169.95 €
Dépenses 2016 :	126 563.58 €
Résultats 2016 :	-36 393.63 €
Résultats reportés 2015 :	66 333.77 €
Résultats de clôture 2016 :	29 940.14 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité les résultats devant figurer dans le Compte Administratif 2016 :

Fonctionnement :	32 668.15 €
Investissement :	29 940.14 €

Résultat de clôture 2016 : **62 608.29 €**

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) : **32 668.15 €**

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001) : **29 940.14 €**

3—Transfert de compétence PLU à l'EPCI

M. le maire expose que les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Considérant que la Communauté de Communes Seine et Aube a été créée suite à la fusion des Communautés de Communes de Plancy l'Abbaye et de Seine Fontaine Beauregard après la date de publication de la loi ALUR du 24 mars 2014,

Considérant que la Communauté de Communes Seine et Aube qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi (soit le 27 mars 2017). Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Le conseil municipal après avoir entendu ces explications, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

S'OPPOSE au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Seine et Aube.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2017

En exercice : 9 Présents : 5 Votants : 7

1—Contrat d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le choix d'un maître d'œuvre en vue de la restauration d'un monument historique

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la toiture de l'église est en très mauvais état et qu'il est nécessaire de la restaurer.

La DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) nous propose de nous aider dans nos démarches et de signer un contrat qui a pour objet la réalisation d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage par l'Etat pour l'aide au recrutement d'un maître d'œuvre qualifié en vue de la restauration des couvertures de l'Eglise St Pierre et Saint Paul .

Cette mission par les services de l'Etat est effectuée à titre gracieux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** M. le Maire à signer ce contrat et tous les documents concernant ce dossier.

2—Enfouissement du réseau public de distribution d'électricité, des installations de communications électroniques et renforcement de l'installation communale d'éclairage public place de la Mairie, rues du Stade, de Rilly, des Sentiers et ruelle Cornu

Monsieur le Maire propose un enfouissement du réseau public de distribution d'électricité Place de la Mairie, Rues du Stade, de Rilly, des Sentiers et Ruelle Cornu. A cette occasion, l'installation communale d'éclairage public pourrait être renforcée.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA) et qu'elle a transféré les compétences relatives à :

- la « maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière » au moment de son adhésion au Syndicat,
- la « maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et de mise en lumière » par délibération du Conseil municipal en date du 1er Janvier 1982.

Les travaux précités incombent donc au SDEA Toutefois, cette opération ne sera éligible au titre du programme spécifique d'enfouissement des réseaux électriques que si la dépose de ces réseaux s'accompagne de l'enfouissement du réseau de télécommunications existant dans l'emprise du projet.

Le montant de l'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité est évalué à 197 500 Euros.

En définitive, la contribution financière nette de la commune serait donc égale à 40 % du montant hors TVA des travaux d'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité (soit 79 000 Euros), au coût TTC des travaux d'enfouissement du réseau de télécommunications - déduction faite de la contri-

-bution d'Orange - à 40 % du montant hors TVA des travaux sur l'installation communale d'éclairage public induits par l'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité et à 50 % du montant hors TVA des travaux de renforcement de l'installation communale d'éclairage public (soit 34 500 Euros), soit une contribution totale évaluée à 124 700Euros.

Afin de réaliser ces travaux un fonds de concours peut être versé par la commune au SDEA en application de l'article L5212-26 du Code général des collectivités territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal.

Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

1°) **PREND ACTE** du fait que les travaux d'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité ne pourront être engagés que sous réserve des capacités de financement du SDEA et de l'accord exprès de son Bureau.

2°) **DEMANDE** au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire.

3°) **S'ENGAGE** à ce que la dépose du réseau public de distribution d'électricité s'accompagne de l'enfouissement du réseau de télécommunications existant dans l'emprise du projet.

4°) **S'ENGAGE** à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n°9 du 18 décembre 2009, n° 9 du 21 février 2014, et n° 7 du 21 décembre 2015 et n° 8 du 4 mars 2016 du Bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 124 700 Euros.

5°) **S'ENGAGE** à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires à l'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité, du réseau de télécommunications et au renforcement/renouvellement de l'installation communale d'éclairage public à réaliser par le SDEA.

6°) **PRECISE** que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L 1321.1 du Code général des collectivités territoriales.

3—Vote des quatre taxes locales

Après étude de l'état de notification des taux d'imposition 2017 des quatre taxes directes locales et après avoir pris connaissance des taux des EPCI.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de laisser les taux à l'identique de l'année précédente, soit :

* Taxe d'habitation	20,40 %
* Taxe foncière (bâti)	14,83 %
* Taxe foncière (non bâti)	17,52 %
* CFE	16,07 %